



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRIOT - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE -
MM. DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAI - DUPIRE -
Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - Mme FLAMENT -
MM. FOUCHERES - FOUILLOT - MM. GERVAIS - G. GILLOT -
J.P GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER -
JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY -
MM. MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT -
MILLOT - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PERRIN - PILLIEN -
Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY -
MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - Mme GARRET-
RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) - M. MAGLICA (pouvoir à
M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à Mme POPARD) - MM.
NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) -
PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Décision modificative n°3 -
Budget principal et budgets annexes**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires, il est proposé d'effectuer les mouvements suivants (les opérations d'ordre sont indiquées en italique):

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – article 70612 (redevance spéciale d'enlèvement des ordures) : + 873 600 €
Suite à une demande du comptable, il s'agit de faire apparaître dans le budget
le montant de la redevance spéciale perçue en 2005.

Chapitre 77 – article 776 (*différences sur réalisations – négatives – reprises au compte de résultat*) :
+ 800 000 €

Il s'agit des écritures de sortie d'actif de biens relatifs à l'UIOM

Chapitre 78 – article 7874 (reprise sur provisions réglementées) :	+ 67 600 €
Reprise d'une provision pour emprunt garanti n'ayant plus lieu d'être, l'emprunt étant terminé	
	1 741 200 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – article 611 (contrats de prestations de services) :	+ 610 000 €
Montant de la redevance spéciale revenant contractuellement à la SEFS	
Chapitre 66 – article 6611 (ICNE de l'exercice)	+ 80 000 €
Chapitre 67 – article 675 (valeur comptable des immobilisations cédées) :	+ 800 000 €
Chapitre 68 – article 6812 (amort. Charges à répartir)	- 80 000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 331 200 €
	1 741 200 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 14 – article 144 (provisions spéciales pour garanties d'emprunt) :	+ 67 600 €
Chapitre 19 – article 192 (différences sur réalisations d'immobilisations) :	+ 800 000 €
	867 600 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – article 1641 (emprunts en euros) :	- 263 600 €
Chapitre 16 – article 1688 (ICNE)	+ 80 000 €
Chapitre 20 – article 205 (logiciels) :	+ 53 300 €
Chapitre 21 – article 2158 (autres installations- matériels et outillages techniques) :	+ 746 700 €
Chapitre 481 – article 4815 (charges à répartir – subv. d'équipement)	- 80 000 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 331 200 €
	867 600 €

BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DE PRODUITS INERTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – article 706 (prestations de services) :	+ 3 400 €
	3 400 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65 – article 654 (pertes sur créances irrécouvrables) :	+ 3 400 €
	3 400 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BRETENIÈRES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – article 7475 (participations des groupements de collectivités) :	- 10 000 €
Chapitre 79 – article 796 (transferts de charges financières) :	+ 10 000 €
Chapitre 013 – article 60315 (variation des stocks de terrains à aménager) :	+ 10 000 €
	10 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - article 605 (achat de matériels, équipements et travaux) :	- 10 000 €
Chapitre 011 – article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) :	+ 10 000 €
	+ 10 000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 10 000 €
	10 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 10 000 €
	10 000 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 010 – article 3555 (terrains aménagés) :	+ 10 000 €
	10 000 €

Il s'agit de transférer en compte de stocks les frais financiers afférents à la zone.

Vu l'avis de la Commission,

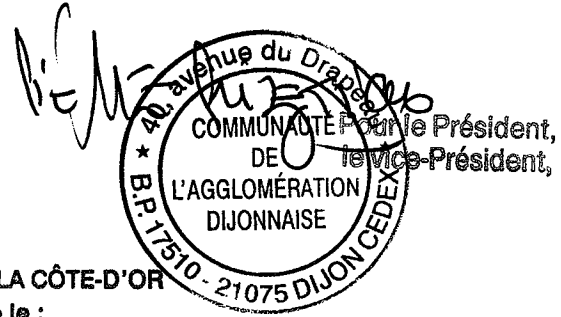
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'effectuer les mouvements présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2005

